

Wolu-Inter-Quartiers ... en action !



PB-PP |
BELGIE(N)-BELGIQUE
1/3380

Mars / Avril 2017

Bimestriel N° 199 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: G. Ralet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles



*Chevilles ouvrières du Comité de quartier
Parvis Saint Henri en 2004.*

Le comité de Quartier Saint Henri fête ses 40 ans !

En 1977 Le comité de quartier Saint Henri fut créé par un groupe d'amis et voisins à l'initiative de Carla Goffi. Elle est toujours l'une des chevilles ouvrières assistée depuis 30 ans par Chantal, Geneviève et Fatima. Dès le départ nous ne voulions pas un comité technique, mais surtout qu'il soit fait d'animations, de rencontres amicales et de solidarité avec les habitants.

Le premier objectif était l'aménagement de l'avenue du Couronnement et l'ouverture de la plaine de jeux avenue Prekelinden; ce fut un grand succès.

Nous avons organisé le passage de saint Nicolas dans le quartier, des brocantes, des apéros rencontre, des barbecues, des concerts etc...

Évoquons cependant la participation aux enquêtes publiques, dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement : notamment le lotissement du parc du Sacré Coeur de Linthout, la démolition de la métairie Van Meyel pour en faire un parking de 150 voitures, le Parc Georges Henri et bien d'autres encore...

Et nos Portes Ouvertes des Artistes de Woluwe-Saint-Lambert initiée en 1998 et qui revient maintenant tous les 3 ans.

En 1996 le comité de quartier Prékelinden / Bois de Linthout se joint à nous.

En 2013 le comité Lambeau et alentours nous rejoint.

Les tâches furent partagées, l'entente fut parfaite.

L'union fait la force .

Geneviève Vermoelen, Parvis Saint Henri.

Réaménagement de l'axe « Reyers—Brand Whitlock »



*Démolition du Viaduc Reyers en novembre
2015.*

En novembre 2015, le viaduc Reyers vivait ses dernières heures. En effet ce symbole du tout à la voiture, résurgence d'une vision passée de la mobilité amenant un maximum de voitures vers le centre ville n'est plus. Sa disparition fut possible grâce à un lobbying constant des associations, mais aussi des citoyens et des riverains, tous deux aidés par le mauvais état général de l'ouvrage.

Sa destruction a permis d'ouvrir des horizons intéressants, d'offrir à cet ancien axe de séparation entre les quartiers, dédié uniquement à la voiture, une vision plus humaine et plus adaptée à la ville d'aujourd'hui. En effet les objectifs affichés par la Région, suite à la démolition du viaduc, sont clairs : faire de cet axe un boulevard urbain et non plus une autoroute urbaine, faire place aux mobilités douces et aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) mais surtout reconnecter les deux "rives" de ce boulevard séparées par un flux incessant d'automobiles et par un nombre limité de passages souvent embouteillés ou peu accueillants.



Tunnel piéton « Montgomery » élu endroit le plus moche de Bruxelles en 2015.

Pour ce faire, la Région proposait de mettre en œuvre une série de phases "test", en collaboration avec les riverains et comités de quartiers afin de déterminer le meilleur compromis possible.

Malheureusement, rien n'est jamais simple à Bruxelles. Après la chute d'un morceau de béton dans le tunnel Rogier fin 2015, une série d'inspections des tunnels bruxellois ont révélé que ceux présents sous le boulevard Reyers étaient en bien piteux état. La Région tenant à respecter ses délais (réaménagement définitif avant mai 2019), la période de phase test a donc fait place à des travaux de réfection des tunnels afin d'embrancher directement sur un réaménagement définitif.

Les enjeux :

Avant d'approfondir la question du réaménagement du boulevard en tant que tel, il est nécessaire de mettre en lumière les différents projets à proximité immédiate qui influenceront l'avenir de cette zone.

La cité des Médias alias "Médiapark"

Le quartier "Reyers" est appelé à se transformer au cours des prochaines années. En effet, le PRDD récemment mis à l'enquête publique, entérine les projets déjà présents dans le schéma directeur de la zone levier n° 12 "RTBF-VRT" qui souhaite la mise en œuvre d'un pôle économique, de logements, d'un parc et d'équipements.

Le projet Médiapark, s'installe sur les terrains actuellement occupés par la RTBF et la VRT ainsi que sur l'intérieur d'îlot entre la boulevard Reyers et l'avenue Jacques Georgin. Il devrait proposer, outre deux nouveaux bâtiments pour la RTBF et la VRT, entre 2000 et 3000 logements, 30 000 m² dédié aux médias, 24 000m² de commerce et 8ha d'espaces publics paysagés. Les bâtiments de la VRT et de la RTBF devraient être occupés pour 2023 tandis que le reste du projet serait terminé à l'horizon 2030.

Transformation de la E40 en "Parkway"

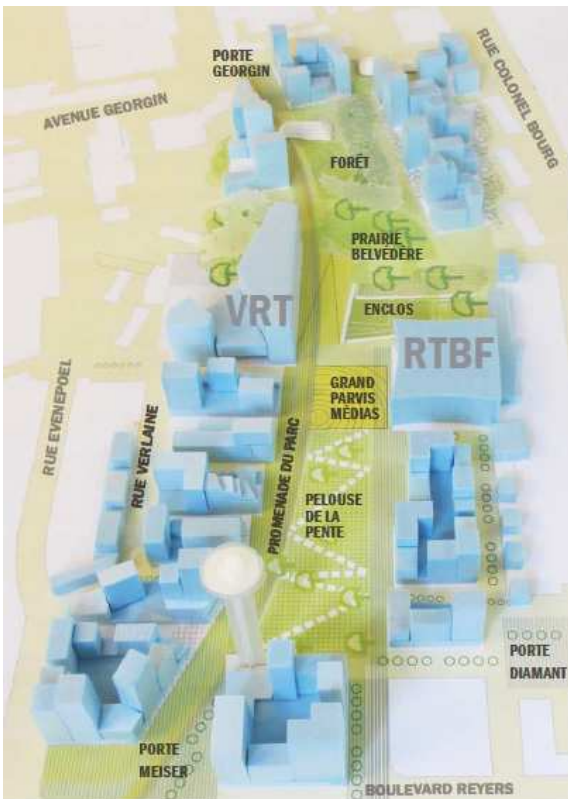
Le second projet à mettre en lumière est la réduction de 6 à 4 bandes de l'autoroute E40. Cette réduction, effective à l'entrée du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, devra permettre aux abords d'accueillir différentes fonctions mixtes. Même si le projet reste encore assez flou, il devrait permettre de renforcer les connexions piétonnes et cyclables de part et d'autres de l'E40, de créer une connexion dédiée aux modes actifs vers la Flandre et de dégager un nouvel espace côté nord.

Il faut rappeler que la réduction du nombre de bandes ne diminuera pas la capacité entrante des véhicules dans Bruxelles, mais la dimensionnera aux possibilités offertes par la place Meiser et les différents tunnels (vers Montgomery, Meiser et Schuman). Par contre, il est clair que des mesures d'accompagnement visant à empêcher la percolation de la circulation de transit dans les quartiers devront être mises en place.

Le réaménagement définitif du boulevard Reyers

Suite à la suppression de la phase "test", les différents comités de Schaerbeek et Woluwe-Saint-Lambert ainsi que des riverains qui s'étaient déjà illustrés pour la démolition du viaduc ont décidé de ne pas rester les bras croisés. Afin de faire transparaître nos idées sur le futur réaménagement du boulevard, nous avons, dans une ambiance d'entente et de compréhension mutuelle mis sur papier et sur plan ce à quoi devrait ressembler le réaménagement définitif.

Notre projet trace les grandes lignes d'un réaménagement qualitatif de l'axe dont voici quelques points:



Plan du Projet « Médiapark »

La prolongation du réaménagement jusqu'au rond point Montgomery

En effet, un réaménagement aussi ambitieux n'a de sens que si il est prolongé sur toute la longueur de l'axe. Une réduction de bande ou l'aménagement d'une piste cyclable n'ont aucun intérêt si ils ne sont pas réalisés jusqu'au bout. Il faut dès lors inscrire le réaménagement au moins jusqu'au rond-point Montgomery.

L'agrandissement des trottoirs

A l'heure actuelle, et même avant le début des travaux, les trottoirs sur le boulevard Reyers sont en très mauvais état et très étroits par endroit. Il ne permettent pas une circulation piétonne aisée et encore moins pour les PMR. Le nouveau réaménagement doit permettre aux piétons de retrouver leur place sur un boulevard qui leur est hostile jusqu'à présent.

Séparation des flux de transit et des flux locaux

Par l'utilisation de bandes latérales, nous souhaitons que le boulevard propose une hiérarchisation claire des flux automobiles. Le flux de transit repoussé vers les voies centrales permet une vitesse accrue tandis que le trafic local est dirigé vers des voiries latérales à circulation lente. Un effort important doit être réalisé dans l'aménagement afin de garantir au maximum l'utilisation de ces voies uniquement par la circulation locale et à basse vitesse. À ce titre nous proposons que la circulation cycliste soit intégrée à ces bandes latérales.

L'ouverture du square Vergote

Une autre de nos volontés est d'ouvrir le square Vergote trop longtemps séparé par un axe quasi autoroutier. Cette ouverture doit se faire avec des garanties que le maximum sera fait pour empêcher le trafic de transit. Certes il ne pourra pas être totalement empêché mais c'est le prix à payer pour reconnecter deux quartiers. De plus, l'ouverture ne doit pas se faire que d'un point de vue automobile mais surtout pour les mobilités actives. Depuis longtemps Wolu-Inter-Quartiers milite pour la mise en place d'une passerelle reliant les deux rives, mais le réaménagement du square est aussi l'opportunité de créer des passages piétons en surface et de supprimer ce passage souterrain peu entretenu et peu fréquentable.

Voilà qui clôture le survol des grandes lignes que dessine notre réaménagement de l'axe Reyers / Brand Whitlock.

Mais quant est il à présent ?

À l'heure actuelle, une demande de permis vient d'être déposée à la commune de Schaerbeek pour la rénovation des tunnels. Cette demande, mise à l'enquête publique du lundi 10 avril au 9 mai, peut être consultée au service urbanisme de la commune de Schaerbeek. Elle propose, outre la réparation des tunnels, la réduction des trémies (pente d'accès des tunnels) de certains d'entre eux.

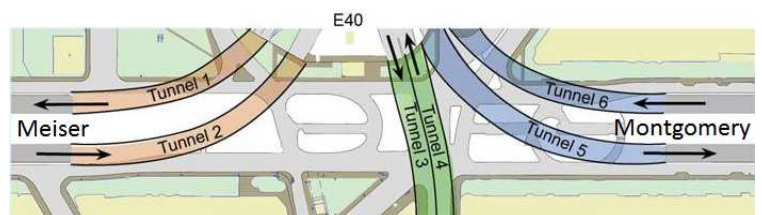
Nous nous réjouissons de la prise de position du gouvernement pour une réduction des trémies. En effet, cette réduction est un a priori indispensable pour le réaménagement futur du boulevard. En d'autres termes, sans la réduction de ces trémies, qui occupent une grande partie de l'espace en surfa-



Réflexion sur les flux automobile lors des groupes de travail inter-comités



Projet de passerelle par l'atelier d'architecture Schuiten en 1995



Tunnels présents sous le boulevard Reyers

ce nous ne pourrions pas respecter les grandes lignes que Wolu-Inter-Quartiers et les Comités de quartier de Schaerbeek mettent en avant dans notre projet.

Il faut être conscient que la réduction de ces trémies permettra surtout de garder une cohérence en terme de flux automobile dans le futur boulevard. En effet, si la capacité des tunnels dépasse la capacité de la future E40, ils permettront aux véhicules de s'engouffrer dans un goulot qui se refermera dès leur entrée sur le futur boulevard, créant des files et les nuisances qui l'accompagne (bruits, odeurs, pollutions, ...). La réduction des trémies permettra donc d'éviter cet étranglement et, si il y a lieu, de le repousser au niveau de l'autoroute évitant ainsi toutes les nuisances à la zone plus densément peuplée qu'est le boulevard Reyers.

Malheureusement, la réduction des trémies n'aura pas lieu sur tous les tunnels. En effet, le tunnel reliant la E40 vers Montgomery garde ses deux bandes. Selon nous, cette non-réduction pose problème sur plusieurs points:



Vue de la latérale du boulevard Reyers vers Montgomery à côté de la trémie.

Premièrement, elle empêchera de gagner un espace non négligeable en surface qui entravera la création d'une zone de qualité pour les piétons, cyclistes et PMR.

Deuxièmement, elle remet aussi en doute la possibilité de réduire à deux bandes le reste du boulevard Brand Whitlock. En effet, pour les mêmes raisons de cohérence de capacité, il sera difficile de ne garder que deux bandes sur le boulevard Brand Whitlock (vers Montgomery) sans créer d'inévitables files.

Enfin, le maintien des deux bandes à la sortie de tunnel vers Montgomery pose des problèmes à l'ouverture de square Vergote. Il doit, selon nous, s'ouvrir mais uniquement à la circulation locale, ce que la non réduction met en péril.

Nous vous invitons à suivre le dossier dans nos prochaines publications. Une réunion d'information sera prochainement organisée. Les date et détails d'organisation vous seront communiqués via notre newsletter et notre site internet.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter notre coordinateur par courriel : woluinterquartiers@hotmail.com ou par téléphone : 02 / 762.39.44

Nicolas Moulin, Coordinateur de Wolu-Inter-Quartiers.

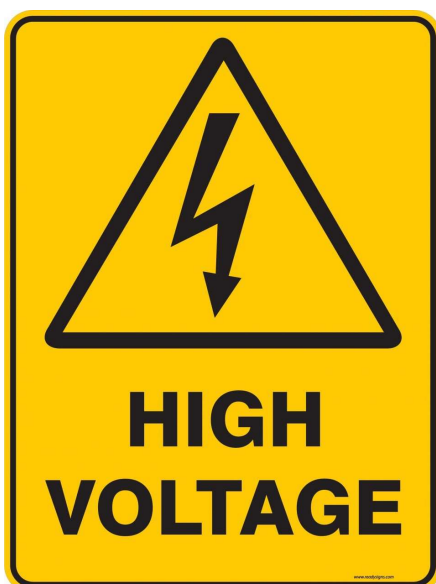
Dossier câble haute tension 150.000 volts reliant le poste HT Charles Quint à Woluwe (UCL)

La pose du câble HT par la société Elia a suscité de nombreuses réactions parmi les habitants mais aussi de la part des autorités communales et régionales.

Il s'agit en fait d'un dossier exemplaire démontrant non seulement la collaboration efficace des comités de quartier avec les autorités tant régionales que communales mais aussi avec un comité riverain d'une autre commune. Tous les efforts ont été mis en commun pour arracher une solution acceptable par tous, en l'absence de législation en la matière.

On peut affirmer qu'il était quasi certain que, sans la réaction des comités de quartier, la pose de ce câble HT (150 kV) aurait été réalisée au mépris non seulement du principe de précaution mais aussi en bafouant les bonnes pratiques de l'art.

Il faut savoir qu'il s'agit quand même d'une réalisation énorme en terme de puissance véhiculée à savoir **théoriquement** quelque 300 MW, soit la puissance fournie par 150 grandes éoliennes de 2 MW ou pas loin du tiers de la



puissance d'une centrale nucléaire de 1000 MW.

Voici, un historique et une synthèse du dossier (à ce jour) qui illustre ce propos.

En octobre 2015, le comité Pelletier de Schaerbeek m'a informée des problèmes liés au placement d'un câble HT dans leur quartier, le placement de ce même câble étant prévu à Woluwe-St-Lambert, dans les avenues Prince Héritier et Albertyn qui sont également des rues étroites similaires à la rue Pelletier.

J'ai immédiatement interpellé les autorités communales qui dans un premier temps, ont hésité à prendre en considération ce problème ou tout au moins l'ont minimisé, n'étant pas du tout au courant que ce chantier pouvait poser un quelconque problème. Dans la rubrique du Wolu-Info répertoriant les travaux à venir sur la commune, il était simplement mentionné : « *Pose de câble électrique avenue Paul Hymans : travaux d'Elia - La société Elia place, en sous-sol, un câble d'alimentation électrique reliant la périphérie de Bruxelles au centre de la ville* ».

Nous avons décidé de collaborer étroitement avec le comité Pelletier qui avait déjà une expertise en la matière et qui avait interpellé Elia et les autorités communales de Schaerbeek. Nous avons quant à nous connaissance de la loi (fédérale) du 12 juillet 1985 relative à la protection de l'homme et de l'environnement contre les effets nocifs et les nuisances provoqués par les radiations non ionisantes (les rayonnements électromagnétiques dont la fréquence est inférieure à 2,5 GHz), les infrasons et les ultrasons (M.B. du 26-11-1985) qui a été abrogée en Région de Bruxelles-Capitale mais pas en Flandre ni en Wallonie. Il faut également savoir que les arrêtés d'application de cette loi n'ont jamais été votés suite à la régionalisation de cette matière.

Après avoir transmis aux autorités communales de Woluwe-St-Lambert, des informations techniques (le « politique » n'étant visiblement pas au courant du dossier) et grâce à la mobilisation des citoyens concernés, celles-ci ont pris leurs responsabilités en refusant de délivrer les autorisations de chantier ce qui a bloqué les travaux, dans l'attente d'informations sur ce dossier par Elia ainsi qu'une proposition de tracés alternatifs et ce dès novembre 2015.

Les comités du Haut Woluwe et le comité Pelletier ont collaboré pour tenter d'attirer l'attention des autorités tant communales que régionales sur les dangers que comportaient le placement de ce câble HT (ondes électromagnétiques non ionisantes) pour la santé des riverains, sachant qu'aucune législation n'existe en RBC (hormis la législation sur les antennes GSM, non applicable pour les lignes électriques H.T.) et qu'Elia avait donc les mains libres pour agir sans aucune contrainte. Il est à noter que de nombreuses malfaçons dans l'exécution des travaux déjà réalisés ont été relevées, malfaçons qui ont été signalées à tous les niveaux.

Nous avons par conséquent insisté auprès de la Ministre de l'Environnement en RBC pour que celle-ci comble cette lacune en légiférant mais qu'elle prenne également les mesures transitoires adéquates.

Dans l'attente de pouvoir légiférer, la Ministre a annulé et ensuite suspendu le plan d'investissement d'Elia ce qui a donc bloqué les travaux en RBC.

Il faut savoir que selon les études scientifiques et statistiques, la norme recommandée à ne pas dépasser est de 0,4 micro tesla ce qui correspond (pour ne pas entrer dans les détails) en général, à une distance **minimale** de 6 m des façades. Or cette distance minimale est impossible à respecter dans les petites rues du tracé initial prévu tant à Woluwe-St-Lambert qu'à Schaerbeek.



Pose du câble dans la rue Pelletier, en novembre 2015.



Réunion d'information à la commune de Woluwe-Saint-Lambert, le 8 décembre 2015.

150.000 volts = santé en danger



NON

à la ligne de très haute tension d'ELIA
dans nos rues étroites et très peuplées

Nous, riverains et citoyens, nous demandons notamment :

1. La transparence des autorités et d'ELIA;
2. Des informations claires pour la population;
3. Une analyse du projet par un expert indépendant;
4. Le passage par les grands axes et non via les petites rues;
5. Le blindage des câbles (caisson de Faraday);
6. L'application du principe de précaution...

Signez la **pétition** sur
<https://16476.lapetition.be>
ou scannez ce code QR



E.R. : Charles SIX, av. du Prince héritier, 92, charles.six.1200@gmail.com

Affiche créée par le Comité de quartier

Il convient également de signaler que l'attitude ferme des autorités communales de Woluwe-St-Lambert a conditionné et incité la commune de Schaerbeek à faire de même (au départ plus réticente malgré le dialogue constructif et documenté du comité Pelletier).

Il est à noter que les comités de quartier ont élaboré ensemble plusieurs tracés alternatifs et les ont présentés aux différents protagonistes du dossier.

Finalement, après moult discussions et péripéties et suite au blocage des travaux par la Région et les Communes concernées, Elia a accepté de profiter des travaux au pont Dietrich pour modifier le tracé initialement prévu à Woluwe-St-Lambert et faire passer le câble dans l'avenue de Woluwe-St-Lambert, plus large, excepté le dernier tronçon aboutissant au boulevard.

Les habitants de cette avenue se sont également mobilisés avec le soutien des comités du Haut Woluwe.

Une rencontre a eu lieu le 31 janvier dernier, entre le cabinet de la Ministre de l'Environnement en RBC et les comités Pelletier et Haut Woluwe

La Région, après avoir refusé le plan d'investissement régional 2016 présenté par Elia, l'a actuellement suspendu dans l'attente d'un accord global sur les conditions de mise en œuvre de la pose de la ligne HT au niveau des communes de Woluwe et Schaerbeek et plus largement en région bruxelloise.

La Ministre de l'Environnement a prévu d'engager prochainement des discussions au sujet du transport d'électricité par lignes haute tension avec les régions flamande et wallonne, ainsi qu'au niveau fédéral, afin d'assurer la cohérence nécessaire, via une législation, des règles applicables à la pose de ces lignes sur tout le territoire de la Belgique.

Cette concertation sera engagée dans le contexte du "pacte Energie" géré par la Ministre fédérale de l'Energie et devra faire l'objet d'un accord au sein de la conférence interministérielle Energie.

Un protocole d'accord ou « convention » entre la Région et Elia a été établi qui définit les règles pour les travaux en région bruxelloise. Ce document va être prochainement présenté à l'ensemble des bourgmestres de la région bruxelloise. Ceux-ci seront informés et pourront dès lors s'en prévaloir.

Le projet de convention (pas encore signé à ce jour) a été révisé par rapport au projet initial sur lequel les comités avaient été consultés en juin 2016. La nouvelle mouture ajoute un contrôle indépendant du respect des conditions de pose (distance aux habitations, modalités de pose, etc.) afin de remédier sans délai à toute non-conformité des travaux. Les comités ont souligné certains points importants qui devraient encore être précisés dans la convention à savoir :

pour établir le tracé de pose en zone urbaine, le principe devrait être de passer par les grands axes et les avenues suffisamment larges pour garantir une distance importante entre les câbles et les habitations. Ce principe général, confirmé lors de la réunion du 31 janvier, devrait être expressément formulé dans la convention. Dès lors, les distances minimales indiquées en annexe



Installation du câble au square Vergote

de la convention seraient un « filet de sécurité » dans les cas où le tracé devrait, pour des raisons techniques particulières, passer plus près des habitations. Il ne s'agit donc aucunement de distances minimales à appliquer en routine.

Ces distances ont été calculées sur la base d'un % d'utilisation de la capacité de transport de la ligne de 20% en moyenne annuelle (ce qui ne permettra généralement pas de respecter la valeur cible de 0.4 microTesla en période hivernale et ne procure aucune marge pour toute augmentation future d'utilisation).

Afin de limiter au maximum le champ magnétique émis par la ligne, il devrait être spécifié que les distances en annexe correspondent à une pose en trèfle jointif (type A).

L'examen des éventuelles demandes par Elia de dérogation par rapport à ces distances minimales de pose, uniquement instruite par l'IBGE selon le projet, devrait se faire de façon plus transparente et prévoir une information et/ou consultation systématique des services compétents des communes.



Pose du câble dans l'avenue de Broqueville

Pour les comités de quartier, ce projet de convention, bien que perfectible, a le mérite d'améliorer la situation actuelle. Néanmoins il est clair qu'il ne doit pas être opposable aux Bourgmestres de Schaerbeek et de Woluwe dans le cadre des négociations en cours entre ceux-ci et Elia pour finaliser le tracé sur Schaerbeek et les modalités de pose de la ligne « Charles Quint à Woluwe (UCL) ».

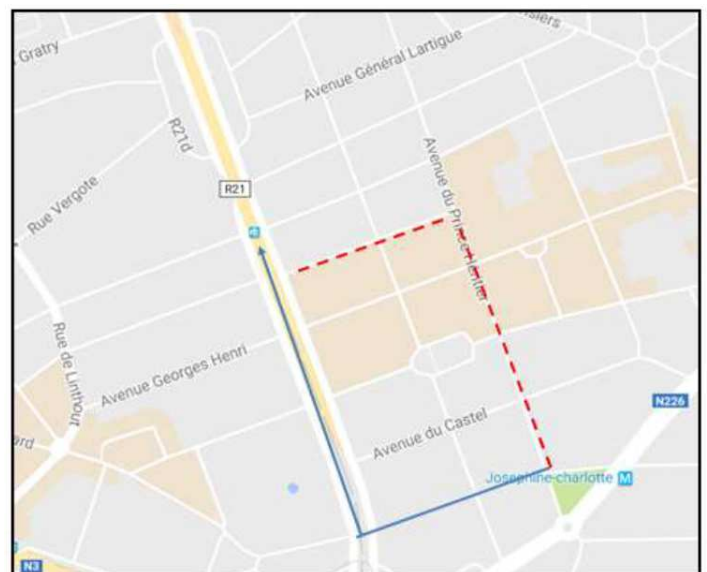
Ce projet a été transmis aux riverains de l'avenue de Woluwe-St-Lambert mais ces derniers ne sont pas tous rassurés pour autant.

Il est à noter que les autorités communales, suite au non respect des conditions de pose, ont fait suspendre les travaux en cours à l'avenue de Woluwe-St-Lambert. Elles ont également exigé qu'Elia leur signifie par écrit le respect de la distance minimale des 6 m sur **toute** l'avenue de Woluwe-St-Lambert, ce qu'elles ont obtenu. Elles ont aussi organisé le 31 janvier dernier, une réunion d'information pour les habitants de l'avenue de Woluwe-St-Lambert qui, suite à celle-ci ont émis une série de questions et suggestions aux autorités communales. A ce jour, les travaux de pose du câble HT sont toujours suspendus à Woluwe-St-Lambert.

Par contre, ils ont repris sur le territoire de Schaerbeek au Square Vergote ce qui est en totale contradiction avec ce qui avait été convenu lors de la réunion de concertation entre la Commune de Schaerbeek, le cabinet de la Ministre de l'environnement et Elia concernant l'étude d'un tracé alternatif sur Schaerbeek.

Ce dossier illustre à quel point une collaboration entre des acteurs publics (Commune et Région), des acteurs privés (Elia) et les habitants (via les comités de quartier) est non seulement possible mais surtout efficace dans la résolution d'un problème complexe au bénéfice et dans le respect et l'écoute de toutes les parties.

Béatrix Tilquin, Membre des comités du Haut Woluwe



— Tracé retenu, via l'avenue de Woluwe-Saint-Lambert et Bd Brand Whithlock
- - - Tracé non retenu, via l'avenue Prince Héritier et Albertyn

Tracé modifié retenu par Elia

Brocante des ENFANTS

vêtements et jouets, sports et puériculture

Dimanche 23 avril 2017

Parvis Saint-Henri



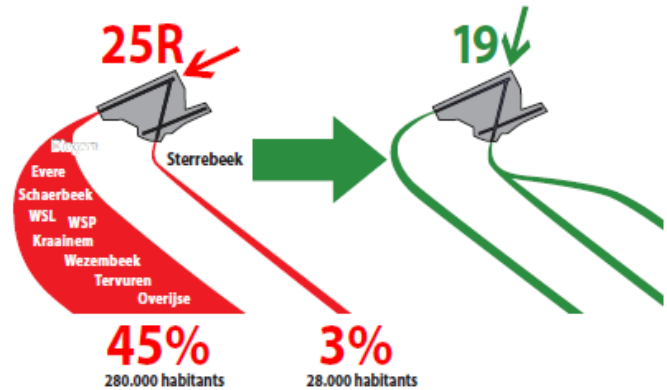
- PAF : 10 € un emplacement de +/- 2,5 m x 2,5 m.
- Pas de réservation.
- Installation autorisée à partir de 7h00.
 - Interdiction de stationner sur le Parvis de 6h00 à 13h30.
 - Déchargez votre voiture à votre arrivée,
 - Ensuite allez la garer dans une rue avoisinante en respectant la législation !
- Durée de la Brocante de 7h30 à 13h00.

Comité de quartier "Parvis Saint-Henri" et
la Ligue des Familles WSL

Editeur responsable : Geneviève VERMOELEN - avenue du Castel, 90 / 7 1200 Bruxelles - 02 735 03 65



STOP DISCRIMINATION STOP DISCRIMINATIE



- Les habitants du virage gauche bruxellois et de l'Oostrand -

Agissons contre ce survol abusif !

Le déséquilibre est total. En 2016, nous avons supporté 41.358 vols vers le sud-est depuis la piste 25R. Pour les vols vers le sud-est depuis la piste 19 (au-dessus de Sterrebeek), on passe de 12.559 vols en 2006 à 3.146 vols en 2016. Soit, 75% de survols en moins en 10 ans. Le plan Schouppe (CD&V): un rêve pour Sterrebeek, un cauchemar pour nous... Ne nous laissons plus faire.

Le 13/2/17, Eric Van Rompuy (CD&V, Sterrebeek à 2km de l'aéroport) réagit fortement contre l'idée d'avoir davantage de vols sur Sterrebeek. **NON !** Les intérêts d'un politicien ne peuvent pas prévaloir sur l'intérêt général !

Le virage gauche 25R survole 10 fois plus de gens que la route de la piste 19. Cette route 19 est la plus adaptée aux décollages vers le sud-est. Réagissons !

CETTE SITUATION EST DISCRIMINATOIRE

- Violation flagrante du principe européen d'évitement des zones les plus densément peuplées. Ce principe repose sur des critères de santé publique (pollution sonore et de particules fines), de sécurité (crash) et de conditions de vie (réurrences du survol).
- Pollution : au décollage, un avion = 2.000 voitures diesel. Sur un an, cela vaut 85 millions de voitures.
- Encore plus de vols : l'aéroport veut doubler sa croissance dans les années à venir.

Il y a urgence car les négociations en voie de finalisation au fédéral – excluant les survols – vont figer la situation pour des décennies, alors que des alternatives simples existent pour répartir les avions sur les routes les moins densément peuplées (cfr. Plan durable), tout en resserrant le virage plus à l'est (voir la carte).

Agissez ! Envoyez-nous un mail de soutien: virage.gauche.2017@gmail.com ou complétez le formulaire en ligne www.virage-gauche.be. Sensibilisez vos voisins et collez aussi cette affiche dans un endroit visible.

*N'oubliez pas de visiter de temps
en temps notre site
internet www.wiq.be*

*Et de vous abonner à notre lettre
d'information électronique*

Les textes signés n'engagent que leurs auteurs.

JOURNÉE ENFANTS- PARENTS ADMIS

SPECTACLES, ANIMATIONS, ATELIERS...

23 AVRIL 2017 9H30 > 18H00
CENTRE CULTUREL WOLUBILIS - WWW.WOLUBILIS.BE
COURS PAUL-HENRI SPAAK 1 - 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT - TEL: 02 76160 29

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?

Contact : Nicolas Moulin, coordinateur : Tél.: 02 762 39 44

Email : woluintertiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

**Abonnement au Bulletin
de 6 à 10 € / an, selon ...**



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et d'ACTIRIS.

